

1 OBJET

Cette procédure a pour objet de définir les règles minimales à mettre en œuvre pour assurer la veille réglementaire, professionnelle et commerciale sur les prix.

2 RESPONSABILITES

Le titulaire est responsable de l'application de la présente procédure.

3 MODALITES

- * Les sources : circulaires et sites ordinaires, Circulaires syndicales, Journaux professionnels, Sites officiels (Ministère de la santé, Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé,...), Organismes primaires et complémentaires, Fournisseurs et tous les intervenants et partenaires extérieurs
- * Périodicité : A parution
- * Collecte de l'information : Le titulaire ou une personne désignée au travers d'une fiche de fonction préparée par le titulaire
- * Circulation de l'information : Note d'information visée par les destinataires
- * Classement de l'information

Auteur :

Marie-José Augé-Caumon (MJAC)